

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014.

2014 R. 104 G - Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein du Conseil inter académique d'Ile-de-France de l'Education nationale.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général et son additif en date du 3 juin 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein du Conseil inter académique d'Ile-de-France de l'Education nationale :

Mme Alexandra CORDEBARD titulaire, en remplacement de Mme Annick OLIVIER, désignée les 19 et 20 mai 2014.